

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-de-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Le coup du père Krüger

C'est une histoire bien amusante que celle racontée par notre confrère Charles Laurent, dans le *Matin*. Le coup du père Krüger est vraiment digne de passer à la postérité.

Il s'agissait, pour l'oncle Paul, de protéger le Transvaal contre une agression semblable à celle que venait de tenter Jameson. Le Transvaal se fiant sur la foi de traités... puniques, n'avait que de vieux canons, des fusils en quantité insuffisante et de vagues munitions de guerre, destinées à faire face aux Basutos et aux Matabélés. Contre l'Angleterre, devenue l'ennemie immédiate, de telles ressources eussent été vaines. Mais comment importer des armes, sans éveiller l'attention des Anglais, étant donné surtout que le Transvaal n'a pas de ports, et par conséquent pas de contact direct avec les puissances européennes.

C'est ici que le « coup » se monte. Le père Krüger commanda aux usines du Creusot, Canet et Krupp une artillerie dernier modèle, qu'il se fit expédier sous l'étiquette de « machines agricoles ». Ces machines agricoles, faucheuses pour hommes, furent chargées à bord de navires de toutes nationalités, même anglais et débarquées à Durban, à Lourenço-Marqués et même au Cap. Les Anglais n'y virent que du feu.

Mais ce n'était pas tout, que de commander et de recevoir ; il fallait payer. Or le budget du Transvaal, comme les budgets de tous les Etats, est public. Sous quel chapitre inscrire les dépenses occasionnées par l'armement ? Tout simplement, tout bonnement, tout héroïquement, le père Krüger, le ministre Reitz, le général Joubert, les membres du Raad, se firent acheter. Ils consentirent à recevoir des pots de vin énormes des compagnies à monopole, notamment de la dynamite ; ils passèrent pour les plus vénaux des gouvernants, mais chaque pot de vin était versé dans une caisse *ad hoc* qui soldait les canons, les fusils et les poudres.

C'est ainsi que, bernés et roulés comme un simple deuxième bureau, les Anglais se lancèrent follement dans une guerre où ils ont déjà perdu 8.000 hommes et pour laquelle ils sont en train de désorganiser leur empire.

Le coup du père Krüger était bien réussi, et il paraît que le vieux malin n'est pas au bout de son rouleau. On parle de surprises après la capitulation de Ladysmith et de Kimberley qui ne sauraient tarder. Attendez. Mais dès maintenant l'opinion publique, déjà sympathique aux Boërs, se change en sentiment d'admiration, et les vainqueurs des ennemis du genre humain, l'heure de la paix sonnée, pourront demander beaucoup, sûrs d'être beaucoup appuyés.

C. R.

## LA CHAMBRE

A propos des douzièmes provisoires

Le ministère a subi vendredi, l'assaut suprême des troupes nationalistes, boulangistes, antisémites et autres.

M. Jacques Drake engage l'action. C'est lui qui est chargé de qualifier les douzièmes provisoires d'expédient fâcheux, de rechercher et établir les responsabilités. Le député de Tours ajoute généreusement qu'il votera cependant les deux douzièmes. Son éloquence ne séduit pas la Chambre et MM. Paulin Méry et Millevoe se portent à son secours.

Le Président du conseil a rappelé le précédent de M. Méline qui pendant deux ans a eu recours, chaque année, aux douzièmes provisoires. Il n'a pas eu de peine à montrer que le cabinet formé en mai, au milieu d'une période troublée avait toutes sortes de bonnes raisons pour justifier l'existence des douzièmes. Avec autant d'ironie que de bravoure M. Waldeck-Rousseau a indiqué à ses adversaires le moyen de renverser le ministère de défense républicaine « Vous êtes obligés de voter les douzièmes, dites-vous, eh bien n'en votez qu'un, cela signifiera que vous ne voulez plus d'un ministère qui défend la République. »

Le coup a porté et 468 députés se sont rangés du côté du cabinet. Nos ministres peuvent être tranquilles ; ils sont assurés du lendemain.

## LA HAUTE COUR

Audience du 26 décembre 1899

Enfin, la clôture des débats s'annonce pour bientôt. Le procureur général a prononcé une partie de son réquisitoire.

Calme, précis, avec une énergie que ne parviennent pas à troubler les hurlements des Brunet, Cailly, Guérin, Buffet ; le procureur général rappelle les relations étroites des royalistes avec les boulangistes en 1889.

Il dit combien les bandes antisémites étaient organisées, disciplinées, et prêtes à l'action, aux assommes au nom de l'armée.

Mais voulant accomplir une œuvre de justice sans passion, M. Bernard déclare qu'il retire ses réquisitions contre MM. de Chevilly, Frechencourt, Bourmont, Baillère, Brunet, Cailly ».

Ces accusés paraissent enchantés. Puis, l'avocat général poursuit son réquisitoire ; il commence par la Ligue des Patriotes, dont il montre la violence dans son organisation et dans ses manifestations ; le tableau est le même pour la Ligue antisémitique.

Passant à la Ligue de la Jeunesse royaliste. M. Bernard fait observer qu'elle aussi était dirigée par des hommes violents, dans un but révolutionnaire.

Et ici, le procureur général montre l'attitude des royalistes dans ces derniers temps, notamment du doc d'Orléans, dont la parole « pour sauver la France, on rentre comme on peut ! » a été la devise du parti, c'est-à-dire qu'avec Buffet, Godefroy, comme chefs du groupe royaliste, celui-ci essayait en s'appuyant sur l'armée, d'arriver à une solution coûte que coûte.

Au moment où le procureur déclare que les royalistes avaient besoin de deux ou trois millions de francs pour organiser les syndicats, M. Buffet interrompt vivement, Cailly injurie.

L'avocat général Fournier, requiert l'expulsion de Buffet et de Cailly.

La Haute Cour réunie en audience secrète, vote à mains levées, l'exclusion de M. Buffet jusqu'à la plaidoirie de son avocat, et l'exclusion de Cailly jusqu'à la fin des débats.

A la reprise de l'audience publique, après lecture de l'arrêt, le procureur général re-

prend la parole pour continuer son réquisitoire, dans lequel il montre la fusion entre les ligues antisémites et royalistes, toutes tendant au renversement de la République ; il montre l'entente même avec l'armée, et malheureusement ne peut savoir à quel mobile a obéi le général Chanoine, quand il démissionna du ministère sur apostrophe de Déroulède.

Enfin, M. Bernard fait le récit de diverses manifestations qui eurent lieu aux obsèques de Félix Faure, à l'élection de M. Loubet ; il explique les embauchages de camelots, au nom des chefs antisémites, Déroulède qui porte sur lui 50 000 francs, et des chefs royalistes, qui réunissent 200.000 francs.

M. le procureur général parle depuis plusieurs heures et se sent fatigué. Le président lève la séance.

## Au Transvaal

Pour la dixième fois au moins, le bruit court, d'après un télégramme de Vienne, que Ladysmith aurait capitulé le 22 décembre avec 9.000 hommes et 32 canons.

Comme ce n'est pas la première fois que pareille nouvelle est lancée, c'est sous toutes réserves que les journaux l'accueillent.

Cependant, des dépêches officielles confirment que, un engagement à eu lieu le 22 décembre à Ladysmith, où les Anglais auraient encore subi quelques pertes. Mais rien ne prouve la reddition de Ladysmith.

Malgré tout, la situation des Anglais n'est pas des meilleures : d'un moment à l'autre, il faut s'attendre à quelque nouvelle défaite aussi écrasante que la dernière.

Du reste, à Londres, la consternation est générale ; c'est ainsi que les journaux publient le compte-rendu des fêtes de la Noël suivant :

### La tristesse à Londres

On remarquait le jour de Noël, devant les magasins l'absence des grandes foules habituelles et l'air chagrin des promeneurs. On a supprimé les fêtes dansantes, les grands dîners, nombre de familles d'officiers aristocratiques étant en deuil. Des journaux ont publié des articles et jusqu'à de pathétiques poèmes en « langue du peuple », en engageant le public à remettre à Noël de l'an prochain, toute réjouissance, par respect pour le drapeau national voilé de crêpe et pour les morts et les mourants de la guerre :

« Jeunes filles, ces violons sonnent faux ; ces valses sont hors de saison, car où sont les hommes avec lesquels vous dansiez et que vous embrassiez à la Noël dernière ? »

C'est la Noël noire, le brouillard y aidant ; aussi, les marchands de jouets et de cadeaux de Noël ont constaté une énorme diminution dans leurs chiffres d'affaires.

Et dire que ce n'est que le commencement !!!

## INFORMATIONS

### Manifestation patriotique

La manifestation patriotique annuelle a eu lieu lundi au plateau d'Avron. Divers discours ont été prononcés.

Lorsque M. Dumonteil, président de la Ligue des Patriotes, a voulu prendre la parole au nom, a-t-il dit, de M. Déroulède, la musique a joué la *Marseillaise*, couvrant la voix de l'orateur.

### Chez les royalistes

Le *Figaro* annonce qu'un groupe royaliste fort important, qui comprend M. le comte d'Haussonville, M. Corard de Witt, etc., est en pourparlers avec Mme Edouard Hervé, son fils et son gendre, pour transformer le *Soleil* et en faire l'organe autorisé du duc d'Orléans.

### Les Grèves de Mineurs

Saint-Etienne

Les tisseurs, réunis au Prado, ont voté la continuation de la grève. La situation est calme ; la décision prise par les mineurs n'a pas causé une surprise très grande car elle était attendue. Les puits sont gardés militairement. Au cours de l'entrevue que le préfet a eue avec le comité fédéral, après le vote de la grève générale, le comité a affirmé avoir fait tous ses efforts pour engager les mineurs à demander 40 centimes au lieu de 50 centimes d'augmentation, mais qu'il n'avait pas été écouté par les mineurs, qui ne voulaient faire aucune concession et maintenaient énergiquement leurs trois revendications. Le comité a ajouté qu'il était prêt à signer des déclarations dans ce sens.

— La majeure partie des ouvriers mineurs des concessions des bouillères de la Grand-Croix (Rive de Gier), ont voté la grève, et n'ont pas repris le travail.

— Cinquante gendarmes de la Compagnie du Cantal ont été envoyés à la grève de Saint-Etienne.

### Bons de l'Exposition 1900

Ont gagné :  
Un lot de 1000,000 fr., le numéro 4,815 de la 297<sup>e</sup> série.  
Un lot de 10,000 fr., le numéro 2,331 de la 193<sup>e</sup> série.  
Deux lots de 5,000 fr., les numéros 487 de la 221<sup>e</sup> série, et 2,682 de la 124<sup>e</sup> série.  
Cinq lots de 1,000 fr., les numéros :  
Série 206, n° 5,623. — Série 212, n° 428. — Série 187, n° 5,931. — Série 291, n° 166. — Série 208, n° 6,567.  
Cent cinquante numéros sont remboursés à 100 francs.

### Donation de 3 Millions

Le *Figaro* annonce que M. Raphaël Bischoffsheim, député, membre de l'Institut de France, vient de donner à l'Université, avec la nue-propriété du superbe observatoire de Nice et de ses dépendances, une somme de 2,500.000 fr. dont les revenus serviront après sa mort à subvenir aux dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'observatoire.

Cette donation représente une somme de trois millions.

### Une Alpiniste Anglaise

Mme Bullock Workman, la fameuse Alpiniste anglaise, explore, depuis quelques mois, en compagnie d'un guide suisse, Zurbiggen, les régions montagneuses de l'Asie centrale.

C'est le 25 août dernier, que l'intrépide voyageuse a commencé l'ascension du Mont-Koser-Yunge, dont elle atteignit le sommet après avoir surmonté d'énormes difficultés.

Le Koser-Yunge a une hauteur de 21,000 pieds, soit 6,400 mètres.

Non satisfaite encore de ce succès, Mme Bullock a fait une ascension fort laborieuse également de deux autres montagnes dans la région Skore-la-Range, hautes toutes deux de 19 000 pieds environ. Ces deux derniers sommets ont été par elle baptisés un, mont Bullock Workman ; l'autre, Siegfried Horn.

**Les affaires de Chine**

L'amiral Courrejoles, commandant en chef la division navale de l'Extrême-Orient, vient de transmettre au ministère de la marine le rapport de M. Marteville, aspirant de 1<sup>re</sup> classe commandant le fort de Montao, à Quan-Tcheou-Wan, sur la mort des enseignes Gourlaouen et Koun, tués par les Chinois. La première dépêche annonçant cette triste nouvelle et envoyée le 12 novembre par l'amiral Courrejoles, attribuait à une impudence la mort de ces deux officiers; le rapport de M. Marteville établit que MM. Gourlaouen et Koun furent tués au cours d'une reconnaissance qu'ils firent malheureusement seuls sur la rive droite, en face du fort qu'ils commandaient; sur l'ordre formel de M. Gourlaouen, aucune escorte ne les accompagnait. Ils furent tués à coups de fusil par des chinois en embuscade, qui les cernèrent et leur coupèrent la tête avant que la garnison du fort de Mantao ait pu intervenir. On sait que, le 10 décembre, les corps des deux malheureux officiers qui avaient été tués par des Chinois furent rendus à l'amiral Courrejoles par le maréchal Sou, qui exprima les regrets du gouvernement. Depuis, le ministre de France à Pékin a poursuivi avec succès les négociations de réparations réclamées par le gouvernement pour les familles victimes de ce guet-apens.

**CHRONIQUE LOCALE**

**A l'« Officiel »**

**Médailles militaires**

Par décret du président de la République, en date du 25 décembre 1899, la médaille militaire a été conférée aux gendarmes de la 17<sup>e</sup> légion bis :

- Testas Louis, maréchal-des-logis chef.
- Malapeyre, id.
- Esquirol, maréchal-des-logis
- Lalaurie, brigadier.
- Nagresse, id.
- Petiton, gendarme.
- Maurel, id.
- Périé, id.

**Enseignement primaire**

M. Pouget, instituteur titulaire à Lunegarde, commune de Fontanes-Lunegarde, est nommé en la même qualité à Crégols, en remplacement de M. Lagarde, décédé.

M. Bouzon, instituteur titulaire à Felzins, est nommé en la même qualité à Lunegarde, commune de Fontanes-Lunegarde.

M. Coors, instituteur titulaire à Zemmorah (Oran), est nommé en la même qualité à Felzins.

**Société nationale des conférences populaires**

**RÉCOMPENSES**

Le palmarès de la Société nationale des conférences populaires pour 1899, vient de paraître. Voici les noms que nous relevons, pour notre département, parmi les personnes récompensées pour services rendus à la cause de l'enseignement.

**Médaille d'argent :**

Lestrade, instituteur, à Cavagnac.

**Rappel de médaille de bronze :**

Cassan, institut. à St-Hilaire et Bessonies.  
Souladié, id. à St-Michel de Bannières.

**Médaille de bronze :**

Bach, instituteur à Concots  
Estradié, id. à Goujonnac.  
Laurat, id. à Douelle.  
Monrigal, id. au Bouyssou.  
Vidal, id. à Lherm.

**2<sup>e</sup> Rappel de diplôme :**

Auricoste, inst. adj. à Gourdon.  
Filhol, id. à Castelnaud-Lacabrette.  
Gizard, instituteur, à Cazals.  
Laborie, id. à Cambayrac.  
Métayer, id. à Espère.  
Rouge, id. à Montlauzun.

**1<sup>er</sup> Rappel de diplôme :**

Bach (Paul), instituteur à Catus.  
Bosq, id. à Soturac.  
Lagarde, id. à Crégols.  
Maurandy, id. à Viazac.  
Momméja, id. à Montcléra.

**Diplôme :**

Linol, instituteur, à Cahors.  
Lugol, id. à Castelnaud-Montriat.  
Reygasse, id. à Saint-Cyprien.  
Vieillescazes, id. à Padirac.

**Mention honorable :**

Frézals, instituteur, à Bagat.  
Labarrière, id. à Anglars.  
Lherm, id. à Mayrinhac-Lentour.  
Marty, id. à Pinsac.  
Nadal, id. à Douelle.  
Romec, id. à St-Jean-de-Laur.

**REMERCIEMENTS :**

Le Conseil d'administration de la Société a transmis l'expression de sa vive reconnaissance aux personnes étrangères à l'enseignement, ci-après, qui ont bien voulu prêter leur gracieux concours à l'œuvre d'enseignement populaire qu'elle a entreprise : MM.

Bach, docteur, maire à Concots.  
Cadièrgues, maire à Anglars.  
Lafon, id. à St-Hilaire-Bessonnie.  
Douradour, id. à Cavagnac.  
Rouquayrol, receveur de l'enregistrement à Cazals.  
Vignal, maire au Bouyssou.  
Le maire de Pinsac.  
id. de St-Michel-de-Bannières.  
L'adjoint au maire de Padirac.

L'Assemblée générale a été tenue, à Paris, dans le grand amphithéâtre de la Nouvelle Sorbonne, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Instruction publique qui avait délégué M. Edouard Petit, le sympathique Inspecteur général, pour le représenter.

**Election au Conseil départemental**

Voici l'appel que les 9 délégués des 9 cantons de l'arrondissement de Gourdon ont décidé d'adresser — ainsi que nous l'avons annoncé — à leurs collègues électeurs du département :

**Cher Collègue,**

Vous êtes appelé le 2 janvier 1900 à élire un représentant au Conseil départemental en remplacement de M. Linol, démissionnaire.

Les instituteurs de l'arrondissement de Gourdon se sont préoccupés de cette succession et, réunis hors séance le jour de la conférence pédagogique, ont nommé des délégués chargés de leur désigner un directeur éligible joignant à sa valeur personnelle la sympathie générale de ses collègues du département.

La réunion des délégués a décidé à l'unanimité que la candidature serait offerte à M. Bouyé, directeur du Cours complémentaire de Souillac. Celui-ci consulté n'a pu qu'accéder au désir qui lui a été manifesté.

Par sa réelle compétence des questions qui se rapportent à l'Enseignement et au personnel, par l'esprit d'indépendance et de serviabilité qui le caractérise, M. Bouyé, saura défendre, avec une courtoisie qui n'exclura pas la fermeté, nos intérêts au sein du Conseil départemental. Nous sommes sûrs que vous vous trouverez en communauté d'idées avec lui sur les points essentiels de son programme.

Nous vous prions donc, cher collègue, de lui assurer l'appui nécessaire pour faire triompher sa candidature.

Gourdon, le 21 décembre 1899.

- BEC, instituteur à Rampoux, délégué du canton de Salviac.
- LAMOTHE, instituteur à St-Germain, délégué du canton de St-Germain.
- MALBEC, instituteur au Vigan, délégué du canton de Gourdon.
- LABRUNHIE, instituteur à Rignac, délégué du canton de Gramat.
- SOULADIÉ, instituteur à St-Michel-de-Bannières, délégué du canton de Vayrac.
- PADIRAC, instituteur à Fajoles, délégué du canton de Payrac.
- CONSTANTY, instituteur à Baladon, délégué du canton de Martel.
- ALIS, instituteur à Labastide-Murat, délégué du canton de Labastide-Murat.
- GAIGNEBET, instituteur à Lanzaç, délégué du canton de Souillac.

MM. les directeurs éligibles de Martel, Gourdon et Salviac, présents à la réunion des délégués, et MM. les directeurs de Vayrac et de Gramat, consultés, ont donné leur adhésion la plus loyale à la candidature de M. Bouyé.

**Postes**

Par arrêté ministériel en date du 20 décembre 1899, Mlle Chassaing, receveuse des Postes à Sauzet, est nommée à Latronquière en remplacement de Mlle Valéry, nommée aux Eysines (Gironde).

Mlle Lauga, receveuse des Postes aux Eysines (Gironde), est nommée à Sauzet.

**Classe de 1899**

L'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1899 dans le département du Lot est fixé comme il suit :

**Arrondissement de Cahors**

Cazals, le lundi, 22 janvier 1900, à 11 h. 1/4 du matin, à la mairie de Cazals.

Montcuq, le mardi, 23, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Montcuq.

Castelnau, le mercredi, 24, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Castelnau.

St-Géry, le jeudi, 25, à 3 h. du soir, à la mairie de St-Géry.

Lauzès, le vendredi, 26, à 10 h. du matin, à la mairie de Lauzès.

Luzech, le samedi, 27, à 2 h. du soir, à la mairie de Luzech.

Lalbenque, le lundi, 29, à 10 h. 1/2 du matin, à la mairie de Lalbenque.

Catus, le mardi, 30, à 10 h. du matin, à la mairie de Catus.

Limogne, le mercredi, 31, à 3 1/2 du soir, à la mairie de Limogne.

Puy-l'Évêque, le jeudi, 1<sup>er</sup> février, à 2 h. du soir, à la mairie de Puy-l'Évêque.

Cahors (Nord), le vendredi, 2, à 10 h. du matin, à la mairie de Cahors.

Cahors (Sud), le vendredi, 2, à 2 h. du soir, à la mairie de Cahors.

**Arrondissement de Figeac**

Bretenoux, le mardi, 23 janvier, à 8 h. 1/2 du matin, à la mairie de Bretenoux.

St-Céré, le mardi, 23, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de St-Céré.

Latronquière, le mercredi, 24, à 10 h. du matin, à la mairie de Latronquière.

Livernon, le vendredi, 26, à 9 h. 1/2 du matin, à la mairie de Livernon.

Lacapelle-Marival, le vendredi 26, à 1 h. 1/2 du soir, au prétoire de Lacapelle-Marival.

Figeac (Est), le samedi, 27, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Figeac.

Cajarc, le lundi, 29, à 2 h. du soir, à la mairie de Cajarc.

Figeac (Ouest), le mercredi, 31, à 2 h. 1/2 du soir, à la mairie de Figeac.

**Arrondissement de Gourdon**

Payrac, le lundi, 22 janvier, à 10 h. du matin, à l'école de garçons de Payrac.

Labastide-Murat, le mardi, 23, à 10 h. du matin, à la mairie de Labastide-Murat.

Saint-Germain, le mardi, 23, à 3 h. du soir, à la mairie de St-Germain.

Salviac, le mercredi, 24, à 2 h. du soir, à la mairie de Salviac.

Vayrac, le jeudi, 25, à 2 h. 1/2 du soir, à la salle d'asile de Vayrac.

Martel, le vendredi, 26, à 9 h. 1/2 du matin, à la mairie de Martel.

Gourdon, le samedi, 27, à 9 h. 1/2 du matin, à la mairie de Gourdon.

Souillac, le mardi, 30, à 10 h. du matin, à la mairie de Souillac.

Gramat, le mercredi, 31, à 2 h. 3/4 du soir, à la mairie de Gramat.

**CAHORS**

**Cercle républicain**

**Réunion générale du 24 décembre 1899**

La réunion générale de fin d'année, du cercle républicain, a eu lieu dimanche soir, sous la présidence de M. Guiraudies, l'un des vice-présidents, en l'absence de M. Delport, président, empêché pour cause de maladie.

Le trésorier fait connaître la situation financière et le projet de budget pour 1900. Ce projet est approuvé à l'unanimité.

On dresse ensuite la liste des journaux auxquels les membres du cercle désirent s'abonner.

On procède enfin à la nomination de la commission pour 1900.

Sont élus : MM. Delport, Delpech, Guiraudies, Mazières, Brunies, Combelles, Pagès, Ausset, Daynard, Coueslant; Peyrichon de Cabrerets, Aymard de Limogne et Canguard de Marminiac.

Le bureau est constitué de la manière suivante :

- Président : MM. Delport.
- Vice-Présidents : Delpech, Guiraudies et Mazières.
- Trésorier : Daynard.
- Secrétaire : Coueslant.

**Au 7<sup>e</sup> de ligne**

Par décret du président de la République, en date du 25 décembre 1899, M. Latapie de Balaguer, capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne, et M. Goudal, sous-intendant à Cahors, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

**Société de pisciculture du Lot**

**Assemblée générale du 25 décembre 1899**

Les membres de la société de pisciculture

du Lot se sont réunis en assemblée de fin d'année le 23 décembre 1899, à l'hôtel de ville, à 8 heures 1/2 du soir, sous la présidence de M. L. Combarieu.

Au début de la séance, le président a déposé sur le bureau la grande médaille d'honneur que le conseil supérieur des sociétés de pisciculture vient de décerner à la société du Lot. Il a ensuite rappelé que le ministère de l'agriculture avait accordé à la société, sur le dernier exercice financier, une subvention de 250 fr. Ce sont là des encouragements, a ajouté le président, qui nous obligent à redoubler d'efforts pour augmenter l'importance de notre association, recruter de nouveaux adhérents et marcher toujours vers le but que nous nous sommes proposé.

Un sociétaire ayant demandé que, conformément à la loi, la société fasse interdire la pêche à la ligne de fond aux non sociétaires dans le bassin de Coty, les membres présents, tout en reconnaissant que certains pêcheurs à la ligne de fond, abusent un peu trop de la tolérance qui leur était accordée en tenant un nombre exagéré de lignes, ont été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de chercher à modifier l'état de choses actuel.

Après quelques renseignements fournis par le président sur les immersions d'alevins faites en 1899 et la situation de l'aquarium du square, la parole est donnée au trésorier pour la reddition des comptes.

Il résulte de ce compte-rendu que le total des recettes en 1899, en y comprenant le solde en caisse de 1898 et la subvention de l'Etat, s'élève à la somme de 1,631 fr. 38. Les dépenses étant de 575 fr. 40, au 31 décembre 1899 il reste disponible une somme de 1,055 fr. 98.

Il a ensuite été procédé au tirage au sort de quatre membres de la commission sortant en 1899. Sont sortis de l'urne les noms de MM. Imbert, Mazières, Aladel et docteur Ausset.

Ont été désignés pour les remplacer et remplacer aussi un autre membre de la commission parti de Cahors : MM. Amédée Delport, Desprats, Gleye, Bouzerand et Pinel.

L'assemblée a enfin fixé la date du banquet de la société au dimanche 11 mars prochain. Ce banquet aura lieu quel que soit le nombre des membres adhérents. Sur la proposition du président, les plus grandes truites de l'aquarium, qui deviennent très coûteuses à nourrir et dont la présence d'ailleurs dans le grand bassin est un danger permanent pour les autres poissons feront partie du menu du banquet.

Ont été désignés pour s'occuper des détails de cette réunion gastronomique, MM. Aladel, Bouzerand et Cazes.

**Aux cyclistes**

Un procès fort intéressant pour les fervents de la pédale se poursuit actuellement devant le tribunal civil de Cahors. M. L..., fonctionnaire public, allait à bicyclette de Cahors à Douelle; il était en service commandé lorsque, un peu avant le pont Valentré, un chien de forte corpulence se précipita au-devant de sa machine. M. L..., malgré son adresse, ne put éviter l'obstacle et fit une chute qui a eu les conséquences les plus graves. Le blessé fut ramené à son domicile, des lésions internes furent constatées par les médecins et depuis sept mois l'état du malade ne s'est guère amélioré.

M. L..., a traduit Mme veuve D..., propriétaire du chien, devant le tribunal civil de Cahors et lui demande 20.000 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal, dans son audience de mercredi, a ordonné une enquête et obligé Mme veuve D... à établir que l'accident à eu lieu par suite d'une faute imputable au cycliste.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire qui intéresse un si grand nombre de vélocipédistes.

**Conseil municipal**

**Séance du 25 décembre 1899**

Le jour de la Noël, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Costes.

Etaient absents : MM. Roussel, Delport, Talou et Soulié.

M. Rouffy est désigné comme secrétaire de la séance.

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Préfet, transmettant les remerciements du Président du Conseil des ministres aux conseillers municipaux signataires d'une adresse de félicitations envoyée au gouvernement.

La commune de Cahors décide qu'elle aura à sa charge le prix de la pension, à l'asile de Leyme, de l'aliéné Barry.

La commune de Francoulès demande au

Conseil municipal de Cahors de donner un avis favorable à une demande de création de 10 foires. Le Conseil donne un avis défavorable.

M. Maratuech, fontainier de la ville de Cahors, sollicite une augmentation de son traitement qui est actuellement de 900 fr., que ses 25 années de services à la ville peuvent justifier.

Renvoyé à la commission des finances.  
M. Capmas, tapissier, demande que la location des chaises des Allées Fénélon soit mise à l'adjudication.

Renvoyé à la commission des finances.  
Renvoyée à la même commission, une demande de subvention formulée par le « Comité central des Volontaires » pour le Transvaal.

M. le Maire donne lecture d'une lettre d'un auteur de projet d'exportation et de colonisation à faire approuver par les Chambres.

Renvoyé à la Chambre de commerce pour avis.

M. Périès donne lecture de son rapport sur le budget du bureau de bienfaisance.

Les recettes s'élèvent à 19.698 fr., les dépenses à 19.698 fr. Budget de l'Orphelinat d'Arnis : recettes, 2.916 fr., dépenses, 2.916 fr.

Les deux rapports sont approuvés.

Au sujet de l'Orphelinat d'Arnis, M. Cagnac dit qu'on se plaint en ville que le directeur de cet établissement fasse venir du vin de l'Hérault, qu'il allonge avec du vin du Lot, et qu'il vend comme vin du Lot. Cette manœuvre, dit M. Cagnac, est capable de porter atteinte à la vente de nos vins ; il prie le Conseil de prendre les mesures nécessaires que comporte un pareil état de choses.

M. Guiraudies dit qu'il faut faire observer au directeur d'Arnis de ne pas se couvrir du bureau de bienfaisance pour faire ce commerce illicite.

Les budgets des fabriques se soldent par des dépenses ou des excédents insignifiants. Le Conseil donne avis favorable.

M. Périès continue la lecture du rapport par la demande d'indemnité de logement pour le desservant de la paroisse de Cabessut.

Renvoyé à la commission des finances.

Le curé de St-Urcisse demande au Conseil municipal d'accorder au vicaire de cette paroisse une indemnité de logement.

Le Conseil, s'en tenant à sa décision de 1898, décide que la fabrique de cette paroisse peut payer cette indemnité, et passe outre.

M. Guiraudies propose de donner un avis favorable au projet de budget de l'hospice de Cahors, dont les recettes s'élèvent à 311.582 fr. 85, et les dépenses à 311.578 fr. 60, soit un excédent de 4 fr. 25.

Le projet de budget du collège de jeunes filles est adopté. Il se répartit ainsi :

Externat. — Recettes, 29.622 fr. 50.  
Dépenses, 29.622 fr. 50.

Internat. — Recettes, 24.145 fr. 50.  
Dépenses, 24.145 fr. 50.

La ville y entre pour une somme de 16.321 fr. 75, soit un bénéfice sur l'année dernière de 1.296 fr. 04.

Les dépenses totales s'élèvent donc à 53.768 fr. et les recettes au même chiffre.

M. Périès dit que dix-sept pères de famille doivent 688 fr. pour prix de pension au collège de jeunes filles. Le rapporteur ajoute que certaines familles demandent un décharge du prix déjà versé de la pension au Collège pour leurs enfants, qui, malades ont été obligés de s'absenter durant 1 ou deux mois. Il s'agit de 435 francs.

Le Conseil donne avis favorable à ces demandes en décharge, mais autorise le Maire à faire rentrer les sommes dues par les débiteurs récalcitrants.

M. Mazières prend ensuite la parole pour donner lecture de son rapport sur le budget de la ville.

Le Conseil approuve une somme de 1000 fr. en augmentation des crédits pour la fête du 14 juillet.

Sur le chapitre de la caisse des écoles, M. Guiraudies fait observer que les prix ayant été supprimés, la caisse des écoles a reçu la somme afférente à cet effet, de 700 francs.

Ces 700 francs servent à acheter des livres classiques qui sont donnés à tous les élèves fréquentant l'école laïque. M. Guiraudies trouve que c'est assez abusif : pourquoi donner des livres à des enfants dont les parents sont aisés, et pourquoi ne pas attendre qu'une demande de livres pour l'enfant soit faite par les parents ?

Le Conseil approuve ces observations.

M. Mazières donne les chiffres du budget pour l'année de 1900.

Recettes 384,888 fr. 42.  
Dépenses 384,301 fr. 19.  
Excédent 525 fr. 23.

M. Cagnac demande au Conseil de mettre à un taux assez bas, l'adjudication qui a lieu aujourd'hui jeudi, 23 décembre, afin de permettre à tous les ouvriers d'y prendre part.

Le même, demande une subvention de 600 francs pour la Fédération des travailleurs de Cahors, se basant sur ce que toutes les autres sociétés, Aviron cadurcien, Véloce-Sport, avaient des subventions.

Renvoyé à la commission des finances.

M. Guiraudies avertit le Conseil que certains travaux portés dans le budget ne seront pas exécutés, pour cette raison qu'il faut prélever une somme de 12,000 francs devant amortir la dette de l'achat des Petits-Carmes.

Puis il demande au Maire s'il est en mesure de prendre possession de l'immeuble des Petits-Carmes au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour lui, il croit que ce n'est guère possible, puisque le ministère n'a pas encore approuvé ; toutefois, le point de départ des intérêts ne devra courir que du jour de la possession régulière et effective de l'immeuble.

M. Magne, dit que lorsqu'on lui a fait signer la promesse de vente, il a débarrassé l'établissement des meubles qui s'y trouvaient, et que lui-même était en pourparlers avec deux ou trois propriétaires pour se loger, car dit l'abbé Magne, j'ai cru que vous prendriez possession de l'immeuble le 1<sup>er</sup> janvier, et vous m'auriez pris pour un drôle de personnage si je ne l'avais pas fait. Maintenant si vous voulez que je le conserve jusqu'à l'approbation de l'achat par le ministère, cela m'est indifférent, à condition toutefois de ne pas me faire supporter le loyer de 6,000 francs.

Le Conseil donne mandat au Maire de s'entendre avec M. Magne.

Le Maire prie le Conseil de désigner une commission spéciale pour les cantines scolaires.

Sont nommés, MM. Cagnac, Brunies, Rouffy, Vincens, Cayla, Périès, Mazières.

Pendant le choix de ces membres, M. l'abbé Magne demande la parole pour dire qu'il est fort étonné et vexé que depuis qu'il est conseiller municipal, jamais on ne l'a désigné pour faire partie d'une commission. (On rit.)

Aussitôt, M. Magne, est désigné pour faire partie de la commission des cantines scolaires, mais il refuse. (Rires.)

M. Guiraudies propose au Conseil d'approuver, pour une somme de 1,300 francs, l'achat de 13 lits et de literie nécessaires au Collège de Jeunes filles.

Approuvé.  
Et la séance est levée. Il est 5 heures 1/2.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

A l'occasion des permissions du 1<sup>er</sup> de l'an, le concert militaire du dimanche 31 décembre aura lieu de 2 heures et demie à 3 heures et demie.

PROGRAMME DES 28 ET 31 DÉCEMBRE 1899

Eux ou Nous, Allegro Puech-Trave.

Le Calife de Bagdad, Ouverture Boieldieu.

Les Mille et une Nuits, Valse Strauss.

Haydée, Fantaisie Auber.

Entraînante, Polka Averino.

**Arrondissement de Cahors**

**LAROZIERE. — Tragique accident.** — Hier, vers 7 heures du matin le nommé Bousquet, Sylvain, âgé de 17 ans, demeurant avec ses parents à Larozière, commune de Cahors, prit son fusil à deux coups qu'il chargea pour tuer un chien dont il voulait se débarrasser.

Ayant manqué l'animal au premier coup, Bousquet prit à deux mains son fusil par le canon, pour abattre le chien avec la crosse.

Le malheureux jeune homme avait oublié qu'un canon était encore chargé, car à peine le coup de crosse était donné, qu'une détonation retentissait et la balle allait frapper Bousquet au côté droit.

Malgré des soins dévoués et empressés, le malheureux est mort hier soir à 4 heures, au milieu d'atroces souffrances.

**MONTECUQ. — Singulière conséquence d'une course de chevaux attelés.** — Il paraît que vendredi dernier, jour de foire à Lauzerte, deux Montecuquois, grands amateurs et connaisseurs de chevaux, également artistes dans la tenue des guides et du fouet faisaient à qui mieux mieux pour arriver bon premier à Montecuq.

Il y eut évidemment un vainqueur ; mais devinez sa récompense ? Trois forts et retentissants coups de bâton à la tête que lui asséna le vaincu ! « Diou biban, té récia-rey ! »

Toute la brigade de la localité fut mise en émoi pour constater les faits et la mare de sang que provoquait la mise en place d'une telle couronne.

Que la victime se contente des quelques jours de repos forcé, occasionnés par la suite d'une bizarre agression, c'est son affaire. — Mais la vindicte publique, désireuse de sécurité sur nos routes, espère bien que la gendarmerie qui du reste, n'est pas payée pour étouffer les excentriques fanfaronnades du principal Athète, saura faire tout son devoir.

Encore une fois, on le voit, les choses ne se passent pas à Montecuq comme partout ailleurs !

**MOULINBESSOU.** — L'élection d'un conseiller municipal a eu lieu dimanche, comme nous l'avions annoncé, pour remplacer M. Molinié adjoint décédé.

M. Vidal Jean-Baptiste, a été élu.

**PRAYSAC.** — On nous écrit :

L'institutrice congréganiste, a changé d'ajointe à la rentrée des classes. Nous croyons qu'elle n'en avait pas le droit ; la religieuse qui est partie devait être remplacée par une institutrice laïque.

Mais Mme l'institutrice de Praysac n'a

rien à craindre. Elle prétend que ses protecteurs sont aussi puissants que le ministre. Messieurs les inspecteurs partiraient avant moi, dit-elle, s'ils me chagrinaient. Nous le verrons bien ; car nous reviendrons sur cette affaire, jusqu'au moment où l'administration agira comme elle doit le faire.

**ESCLAUZELS.** — M. Pouzergues Paulin, a été élu dimanche dernier maire de la commune, à l'unanimité des suffrages.

**BLARS.** — Foire — Vu le mauvais temps, notre foire du 23 décembre n'a pas eu une grande importance.

A peine quelques brebis qui se sont vendues, 20 et 25 fr. selon qualité. Les porcelets seuls se maintiennent à des prix très élevés 25 et 30 fr. selon la grosseur.

Les porcs gras, 50 à 55 fr. les 50 kilos ; le tout poids vif.

Volaille, 0,50 la livre.

Œufs, 0,80 la douzaine.

**SAINT-PAUL.** — Dans un puits. — Jeudi soir, vers 7 heures, par une nuit d'encre et à travers un épais brouillard, un cultivateur de Saint-Paul, M. Birou, cherchant sa truie qui était sortie de l'étable, roula dans un puits que l'on construit actuellement dans une propriété de M. Lacaze, notaire. La profondeur de ce puits est actuellement de 5 mètres.

Une fois remis de son étourdissement, le pauvre diable poussa pendant 3 heures, à de courts intervalles, d'horribles cris de détresse pour attirer l'attention et les secours.

Plusieurs personnes du village entendirent ces cris, mais rentrèrent chez elles sans se rendre compte ni de leur provenance, ni de leur nature. De temps à autre ces appels devaient cependant être bien sinistres puisque quelques femmes fermèrent leurs portes pour ne plus les entendre.

Deux habitants du village, MM. Girma père et fils, qui avaient entendu les cris, n'en parurent tout d'abord pas autrement surpris, les attribuant à des jeunes gens en goguette ; mais la persistance des cris mit enfin en éveil l'esprit de M. Girma père. Suivi de son fils et d'un voisin il se dirigea vers l'endroit d'où partaient les plaintes. Les appels se rapprochant, on sonna les ténèbres par un énergique « qui est là ? » et la voix du pauvre malheureux se fit entendre : « Je suis Birou, dans le puits de M. Lacaze, je vais mourir ! »

Vite l'alarme est donnée et en un rien de temps, plus de 50 personnes sont autour du puits, au fond duquel est blotti le pauvre homme à bout de forces et transi de froid.

On imagine un système d'ascenseur et bientôt Birou put être retiré du puits. Il était pâle comme un mort, les dents claquant, la figure convulsée et les membres agités d'un tremblement nerveux effroyable.

M. Lacaze, qu'on était allé chercher en toute hâte, fit transporter le malheureux chez lui dans un fauteuil. On l'installa devant un bon feu ; il ne parlait plus, se contentant de faire des signes de désespoir.

On lui prodigua des soins empressés en attendant M. le Dr Cazes, qu'on était allé chercher. Celui-ci arriva enfin et après un examen rapide, rassura la famille du pauvre homme. Birou s'est remis, en effet, assez rapidement de cet accident qui comptera dans sa vie et dans la chronique du village.

**Arrondissement de Figeac**

**St-CÉRÉ.** — M. Bonat Zacharie, de St-Céré, a été déclaré le 17 de ce mois, adjudicataire pour 3 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, au prix annuel de 1.050 fr. des droits de passage de cette commune.

**BRENGUES.** — Le 15 janvier aura lieu à la sous-préfecture de Figeac, l'adjudication des travaux de construction du chemin vicinal n° 6

La dépense est évaluée à 10.175 fr.

Cylindrage de la chaussée 1.850 fr.

Somme à valoir 474 fr.

Cautonnement exigé 350 fr.

**Le résultat est immédiat !** — Le Trou-du-Rat, par Cheval-Blanc (Vaucluse), le 15 novembre 1898. — Je puis vous assurer que j'ai obtenu de vos bonnes Pilules Suisses tous les résultats que j'en attendais. Je m'en suis servi contre des coliques que j'attribuais aux fatigues imposées par un service pénible en montagnes, et contre des indigestions, provoquées par des dérangements fréquents de nourriture.

FOURNEY, garde des eaux et forêts, à Valence (Sig. lég.).

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — Réceptions. — A l'occasion du premier de l'an M. le sous-préfet recevra à la sous-préfecture les corps constitués, les fonctionnaires et le clergé de la ville, le lundi 1<sup>er</sup> janvier 1900 à 10 heures 1/2 du matin.

— **Banquet.** — Le banquet annuel des membres du cercle républicain démocratique de Gourdon aura lieu à son siège, dans ses salons, le 31 décembre prochain.

— **Nominations.** — Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, M. Borie, instituteur adjoint stagiaire à Gourdon est nommé à l'école primaire de Luzech (emploi créé).

Il est remplacé par M. Lapergue instituteur dans la Loire-Inférieure.

**St-GERMAIN.** — Foire — Après les froids sibériens que nous venons de traverser si prématurément, cette année, il semble extraordinaire et presque anormal que le temps se soit si vite remis au beau.

Aussi, cette douceur de température a beaucoup favorisé la foire de St-Germain qui a été une des plus belles de l'année.

Beaucoup de bétail aux divers champs de foire où assez bon nombre d'acquéreurs étrangers ont pu s'approvisionner amplement sous tous les rapports.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, de 30 à 32 fr. les 50 kilos.

Bœufs d'attelage, de 500 à 700 fr. la paire.

Bouillons, de 250 à 400 fr. la paire.

Veaux, de 0 fr. 70 à 0,75 le kilo.

Vaches avec veaux ou prêtes à mettre bas de 400 à 500 fr. la paire.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 30 à 35 fr. pièce.

Moutons de boucherie de 65 à 70 c. le kilo, entenaies de 20 à 22 fr. pièce.

Porcs de charcuterie de 50 à 55 fr. les 50 kilos.

Jeunes porcs d'élevage, toujours chers, valant de 25 à 30 fr. dès l'âge de deux ou trois mois.

Oies grasses, de 85 à 90 c. le 1/2 kilo.

Foies d'oies, de 2 fr. 50 à 2,55 id.

Truffe, de 5 à 6 fr. id.

Ce précieux tubercule paraît cette année être d'assez bonne qualité.

Volaille, de 0,50 à 0,60 le 1/2 kilo.

Gibier en petite quantité et cher, valant : lièvres, de 5 à 6 fr. pièce ; perdreaux, de 2,45 à 2,50 pièce ; bécasses, 3 fr. pièce ; grives, 0,50 pièce.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent assez satisfaits du bon résultat de la dernière foire de l'année.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Tribunal correctionnel**

*Audience du 28 décembre 1899*

13 chasseurs sont condamnés à des peines variant entre 8 et 25 fr. d'amende.

**Coups et blessures.** — Le nommé Bousac, Antonin, âgé de 37 ans, maquignon à Montecuq, a porté des coups et fait des blessures à M. Muret, vétérinaire à Montecuq.

Il est condamné à 6 jours de prison mais avec la loi Bérenger.

**Vol à la tire.** — La femme Marie Gaudou, âgée de 36 ans, surprise à la foire de Praysac au moment où elle « faisait les poches » à de braves paysannes, le tribunal lui inflige trois mois de prison.

**BULLETIN FINANCIER**

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées, elles demeurent fort hésitantes, la question des reports en liquidation prime tout et arrête toutes transactions.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 98,87 au lieu de 98,90 après 98,75 au plus bas. Le 3 1/2 0/0 cote 101,42. La Banque de France ex-coupons de 65 fr., clôture à 4220.

Le Crédit Foncier est à 710. Parmi les obligations du Crédit Foncier, les Communales 1879 2.60 0/0 au cours de 460 rapportent plus de 2,80 0/0 mais si on tient compte des lots, le revenu est de 3,20 0/0 au minimum. C'est donc un excellent placement étant donné, de plus, la marge qui les sépare du pair. Le Comptoir National d'Escompte est à 610, le Crédit Lyonnais à 992, la Société Générale à 600.

Nos Chemins sont lourds, le Lyon à 1777, le Nord à 2112, et l'Orléans à 1680.

Le Suez clôture à 3488.

L'Extérieure très mouvementée est à 65,05, l'Italien vaut 93,45, le Portugais 22,60, le Russe 4 0/0 consolidé 100, le 3 0/0 1891 86 et le 3 1/2 0/0 1894, 94,50.

Le Turc D recule à 22,35 et la Banque Ottomane à 558.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

X

DOUX LIENS

Rose, debout contre le chambranle bas et à l'ancienne mode de sa chambre à coucher, regarda le feu brûler dans la cheminée d'un air maussade.

Ceux qui s'éprenaient de Rose auraient dû la voir dans ses mauvaises humeurs pour être complètement désenchantés.

En ce moment, les yeux fixés sur le feu, elle se demandait ce que l'honorable Reginald Stanford éprouverait le jour de son mariage si on la trouvait, elle, Rose, vêtue de blanc, flottant sur l'étang, noyée.

L'étang était assez grand et Rose se rappelait mélancoliquement avoir lu quelque part que lorsqu'une douce jeune fille se laissait entraîner et s'apercevait trop tard que les hommes sont trompeurs, le seul moyen de cacher sa folie à tous les yeux, de faire repentir son amant et de lui déchirer le cœur, était de... mourir !

La pendule du vestibule sonna onze heures. Rose entendit chacun se retirer dans sa

chambre. Elle put entendre, et comme elle retint sa respiration, Stanford passer devant sa porte en sifflant un des airs de Kate... de Kate, naturellement.

Il était heureux et pouvait siffler ; elle était malheureuse et ne pouvait l'imiter.

Si elle n'avait pas déjà trop pleuré pour qu'il lui restât encore des larmes, elle eût pu se mettre à sanglotter ; mais comme elle ne pouvait plus, elle soupira longuement et se décida à se coucher.

Elle se coucha donc, mais non pour dormir.

Elle se remua, fiévreuse et impatiente ; plus elle essayait de s'endormir, moins elle y réussissait.

C'était une souffrance toute nouvelle pour la pauvre Rose, peu accoutumée à verser des larmes la nuit au lieu de dormir.

La lune jetait ses clairs rayons dans sa chambre, à travers les rideaux tirés, et ceci peut-être aidait à son insomnie.

Lorsque minuit sonna, elle se leva en désespoir de cause, s'enveloppa dans un châle, et s'assit en robe de nuit près de la fenêtre pour contempler les astres.

Chut ! quel est ce bruit ?

La maison était aussi silencieuse qu'un tombeau ; tout le monde était couché et sans doute endormi.

Dans ce calme absolu, Rose entendit une porte s'ouvrir : la porte verte de la chambre de Barbe-Bleue.

Son appartement était près de cette porte ; elle ne pouvait donc se tromper.

Une fois encore, elle retint sa respiration pour écouter.

Dans le silence profond, des pas retentirent sur les dalles du corridor et passèrent devant sa chambre.

Était-ce Ogden qui montait ? Non ! Les pas s'arrêtèrent à la porte voisine, la porte de Kate, et elle entendit un petit coup.

Affolée de curiosité, Rose s'avança sur la pointe des pieds tout près de sa porte et appliqua son oreille contre la serrure.

La porte de Kate s'ouvrit ; elle entendit un murmure de voix, sans pouvoir saisir les paroles, mais elle reconnut très bien que la voix qui s'adressait à Kate n'était pas celle d'Ogden.

Cinq minutes, dix ; puis la porte se ferma, les pas résonnèrent encore contre sa chambre et se perdirent dans l'escalier.

Qui était-ce ? Ni Ogden, ni son père ; serait-ce... serait-ce M. Richards ?

Rose joignit les mains, bouleversée. Son esprit était si absorbé par ses douleurs personnelles, qu'elle avait presque oublié l'existence de M. Richards ; mais à cette heure, toute son ancienne curiosité revint plus impérieuse que jamais.

— S'il est sorti, se dit-elle, qui peut m'empêcher de visiter son appartement ?

Je donnerais tout au monde pour le voir.

Pendant un instant, elle resta indécise.

Puis, tout à coup, saisissant une robe de chambre et se couvrant la tête de son châle, elle ouvrit sa porte doucement et regarda au dehors.

Tout était calme et désert.

La vieilleuse brûlait à l'extrémité du long et froid corridor, laissant dans l'ombre l'endroit où elle était.

La porte capitonnée, à demi-ouverte, était une tentation ; il n'y avait personne ; on n'entendait pas le plus petit bruit.

Le cœur de Rose battait à se rompre.

Le calme mystérieux de la nuit, la lueur sépulcrale de la lune, le côté romanesque de l'aventure, tout se réunissait pour l'agiter nerveusement ; mais elle n'hésita plus.

De son pied chaussé d'une légère pantoufle elle traversa vivement le corridor et se trouva à la porte de M. Richards.

Elle s'arrêta, écouta un moment avec angoisse ; le silence de minuit la rassura.

Elle regarda dans la chambre.

Le cabinet était désert ; une lampe brûlait sur la table couverte de livres, de papiers et de tout ce qu'il faut pour écrire.

Rose regarda avec étonnement les rayons couverts de livres garnissant les murs.

— M. Richards peut oublier les longues heures tristes si ce sont des romans, pensa-t-elle.

La chambre au-delà n'était éclairée que par la lune brillant à travers les rideaux.

Rose en fit l'inspection.

C'était la chambre de M. Richards, mais le il n'avait pas été défait.

Tout était élégant et ordonné, rien ne trahissait la présence d'un malade.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

III

UN MILITARY

Il était à plus d'une longueur derrière le Régent dont les fers, en touchant le sol, résonnaient sourdement et dont la force herculéenne se jouait des terres labourées ; il n'avait plus seulement la tête à prendre maintenant, il lui fallait regagner du terrain, ou le Roi perdrait comme *Géranium Sauvage* avait perdu.

Être battu sous les yeux de la Garde ! Un certain sang sauvage qui existait à l'état latent chez Cecil sous la tranquille douceur de son caractère et de ses habitudes, se réveilla et prit le dessus ; il serra les dents avec force, et ses mains se cramponnèrent à la bride comme si elles eussent été d'acier.

— Oh ! mon beau cheval !... mon beau cheval ! — s'écria-t-il presque tout haut, sans s'en douter, après avoir franchi le trente-sixième fossé ; — tue-moi si tu veux, mais ne me fait pas perdre !

Comme si le Roi de la Forêt eût entendu cette prière et y eût répondu de tout son cœur

de héros, le splendide animal se lança plus vite encore, ses immenses foulées s'étendirent plus que jamais avec la spontanéité de l'éclair, toutes ses fibres se tendirent, ses nerfs furent mis en jeu, et, par des bonds magnifiques, semblable à une antilope, le cheval gris reprit le terrain qu'il avait perdu et dépassa le Régent d'un quart de longueur.

Ce fut de nouveau une course tête à tête à travers les trois prairies et les derniers fossés les plus profonds qui se trouvaient entre eux et l'obstacle final ; ce fossé d'eau artificiel avec sa double haie et ses palissades de chêne garnies d'épines qui s'élevaient noires et menaçantes à une hauteur désespérante, se trouvait juste en face de la grande tribune.

Un mugissement semblable au mugissement de la mer s'éleva du champ de course envahi par la foule, qui suspendue, haletante, à la vue de la course sur le terrain uni ; dix mille cris retentirent en même temps que vingt mille yeux suivaient les péripéties de la lutte finale, le plus beau spectacle qu'eussent jamais présenté les Comtés, entre ces deux lutteurs qui couraient ensemble, le gigantesque bai brun, dont tous les énormes vaisseaux étaient gonflés et allongés par la tension, côte à côte avec la grâce merveilleuse, les flancs luisants et la tête arabe du cheval de la Garde.

Le tumulte et les cris devinrent plus violents et plus sauvages.

- Le bai brun l'emporte !
- Non, c'est le gris !
- Le rouge prend la tête !
- Le Régent le rattrape !

- Le violet gagne !... le violet gagne !
- Dead-head !
- Le Roi l'emporte !
- La Garde va gagner !
- C'est le crack des Gardes qui l'aura !
- Pas encore !... pas encore !...
- Le violet va le battre à l'obstacle !...
- Attention ! les voilà !
- La Garde !... la Garde !... la Garde !...
- Le rouge va gagner !
- C'est le Roi qui l'a emporté !
- Non... non... non... non !...

Lancé à une vitesse que les courses plates d'Epsom n'avaient jamais égalée, passant devant la grande tribune comme l'éclair d'une flamme électrique, ils coururent côte à côte pendant quelques instants encore ; leur écume jaillissait du garrot de l'un sur celui de l'autre, la chaude haleine de l'un entrait dans les naseaux de l'autre, tandis que la terre fuyait sous leurs pas.

Les épines étaient devant eux derrière cinq solides barrières de chêne ; l'eau s'étendait du côté opposé, noire, profonde, encaissée sur une largeur de douze pieds ; sur l'autre bord, la même haie d'épines.

C'était un obstacle qu'il n'aurait pas fallu donner à franchir à un cheval et qu'un commissaire n'aurait jamais dû autoriser.

Cecil pressa plus étroitement encore ses genoux contre les flancs de son cheval et excita le vaillant animal pour l'épreuve finale.

Le mugissement croissant de la foule, quoique plus rapproché, ne parvenait pas jusqu'à son oreille ; il n'entendait rien, ne savait rien

ne voyait rien, que la tête fine du bai brun qui courait près de lui et le mur noir qui s'élevait devant lui.

Le Roi de la Forêt avait déjà tant fait !... Aurait-il encore assez d'énergie et de force pour cette dernière épreuve ?

Les mains de Cecil se crispèrent instinctivement sur la bride et son visage devint très pâle... pâle d'émotion... en même temps que son pied, du côté où l'étrier était cassé, serait de plus en plus les flancs du Roi.

— Oh ! mon beau cheval... mon chéri... allons !

Un coup d'éperon... le premier... et le Roi de la Forêt s'enleva pour sauter, après avoir rassemblé toute l'énergie et toute la vigueur qu'il avait en lui pour un dernier effort sur humain ; rapide comme l'éclair, en moins d'une demi-seconde, il s'éleva de plus en plus dans l'air froid, humide, âpre ; poteaux et palissades, épines et eaux étaient derrière lui, noirs, éparpillés, décharnés, informes, béants comme une tombe ; un bond au milieu des airs, un dernier mouvement convulsif imprimé aux membres rassemblés... le Roi de la Forêt avait triomphé !

Lorsqu'il repartit au galop pour arriver au poteau, il était seul.

Le Régent avait refusé de sauter.

Tandis que le Roi s'avançait vers la tribune du juge, l'air fut déchiré par des cris assourdissants qui semblaient s'élever comme des clameurs d'ivrognes du sein de la multitude.

— La Garde gagne !... la Garde gagne !... (A suivre.)

**POUR FAIRE PLAISIR à une jeune femme ou à une jeune fille LUI OFFRIR EN Cadeau d'étrennes**

Un abonnement à « la Mode Illustrée » **JOURNAL DE LA FAMILLE**

Qui donne : 1° des Romans et Nouvelles, Chroniques littéraires, musicales, scientifiques, etc., des meilleurs auteurs ; 2° 16 pages, du format de l'Illustration, au lieu de 12 pages comme autrefois, avec une gravure coloriée ; 3° des patrons, sur 4 tailles différentes, à choisir sur les gravures ; 4° 2.000 dessins de toutes sortes : dessins de mode, de tapisserie, de crochet, de broderie, de patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux vêtements d'enfants.

On s'abonne en envoyant un mandat-poste au nom de l'Administrateur, rue Jacob, 56, Paris.

**Prix pour les départements :**

3 mois avec gravures coloriées.....	3 fr. 50
6 — — — — —	7 fr.
12 — — — — —	14 fr.
3 — avec planch. coloriées à part.	7 fr.
6 — — — — —	13 fr. 50
12 — — — — —	25 fr.

On s'abonne également dans toutes les Librairies des départements et dans tous les Bureaux de Poste.

**PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

**Photographie la nuit à la lumière artificielle**

*Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour*

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

**PRIME MUSICALE**

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau

de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

**CHANTIER DU CHEMIN DE FER — AVENUE DES MARCHANDISES**

(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**

**CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE**

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.

Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

**M. ARSÈNE COLLET**

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

**AVENUE DES MARCHANDISES**

(Près la Gare des Marchandises)

**PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 28 décembre 1899.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Maxime Audouin : Petits sabots. — Charles Balhaut : La Vie anxieuse. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Théodore Cahu : Perdus dans l'espace (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Fernand-Lafargue : Fin d'amour (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des d'Artagnan (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

# CALENDRIER

POUR

## 1900

DU

# JOURNAL DU LOT

Supplément au n° du 30 décembre 1899.

PÊCHEUSES DE CREVETTES

### JANVIER

1	l	CIRCONCISION <b>N.L.</b>
2	m	s. Basile.
3	m	ste Geneviève.
4	j	s. Rigobert.
5	v	ste Amélie
6	s	ÉPIPHANIE
7	D	ste Mélanie
8	l	s. Lucien <b>P. Q.</b>
9	m	s. Marcellin
10	m	s. Paul, ermite.
11	j	s. Théodore
12	v	s. Arcade
13	s	<i>Baptême de N.-S.</i>
14	D	s. Hilaire.
15	l	s. Maur <b>P.L.</b>
16	m	s. Marcel
17	m	s. Antoine
18	j	ste Prisque
19	v	s. Sulpice
20	s	s. Sébastien
21	D	ste Agnès
22	l	s. Vincent
23	m	s. Raymond de P.
24	m	s. Babylas. <b>D.Q.</b>
25	j	<i>Conv. de s. Paul.</i>
26	v	ste Victorine
27	s	s. Julien
28	D	s. Charlemagne
29	l	s. Franç. de Sale.
30	m	ste Martine
31	m	ste Marcelle <b>N.L.</b>

### FÉVRIER

1	j	s. Ignace
2	v	PURIFICATION
3	s	s. Blaise
4	D	s. Gilbert
5	l	ste Agathe
6	m	ste Agathe <b>P. Q.</b>
7	m	s. Fidèle
8	j	s. Jean de Matha.
9	v	s. Pépin
10	s	ste Scholast.
11	D	<i>Septuag.</i>
12	l	ste Eulalie
13	m	s. Tite
14	m	s. Cyrille d'A. <b>PL</b>
15	j	s. Faustin
16	v	ste Julienne
17	s	s. Théodule
18	D	<i>Sexagésime</i>
19	l	s. Gabin
20	m	s. Eucher
21	m	s. Sylvain
22	j	Ch. de St P. <b>D. Q.</b>
23	v	s. Pierre Damien
24	s	s. Mathias
25	D	<i>Quinquag.</i>
26	l	s. Nestor
27	m	<i>Mardi-Gras</i>
28	m	CENDRES

### MAR

1	j	s. Aubin <b>N. L.</b>
2	v	s. Symplice
3	s	ste Cunégonde
4	D	<i>Quadrage.</i>
5	l	s. Adrien
6	m	ste Colette
7	m	s. Th. d'Aq. <b>Q.-T.</b>
8	j	ste Véronique <b>PQ</b>
9	v	ste Françoise <b>Q.-T.</b>
10	s	s. Doctrové <b>Q.-T.</b>
11	l	<i>Reminiscere</i>
12	l	s. Grégoire
13	m	s. Paul, évêque.
14	m	ste Mathilde
15	j	s. Zacharie
16	v	s. Cyriaque <b>P. L.</b>
17	s	s. Patrice
18	D	<i>Oculi</i>
19	l	s. Joseph
20	m	s. Joachim
21	m	s. Benoît
22	j	ste Léa
23	v	s. Victorien
24	s	s. Timothée <b>D. Q.</b>
25	D	<i>Lætare</i> Annonciation
26	l	s. Emmanuel
27	m	s. Jean Dam.
28	m	s. Gontran
29	j	s. Sixte
30	v	s. Amédée <b>N. L.</b>
31	s	ste Balbine

### AVRIL

1	D	PASSION
2	l	s. François de P.
3	m	ste Irène
4	m	s. Ambroise
5	j	s. Vinc. Ferrier
6	v	s. Célestin <b>P. Q.</b>
7	s	Ste Antoinette
8	D	<i>Rameaux</i>
9	l	ste Marie ég.
10	m	s. Macaire
11	m	s. Léon-le-Gr.
12	j	<i>Jeudi-Saint</i>
13	v	<i>Vendredi-Saint</i>
14	s	<i>Samedi-Saint</i>
15	D	PAQUES <b>P. L.</b>
16	l	<i>Férié</i>
17	m	s. Anicet
18	m	s. Parfait
19	j	ste Léonie
20	v	s. Anselme
21	s	ste Reine
22	D	<i>Quasimodo</i> <b>D. Q.</b>
23	l	s. Georges
24	m	s. Gaston
25	m	s. Marc
26	j	s. Clet
27	v	s. Frédéric
28	s	s. Aimé
29	D	s. Robert <b>N. L.</b>
30	l	s. Eutrope

### MAI

1	m	ss. Jacques et Ph.
2	m	s. Anasthase
3	j	<i>Inv. Ste-Croix</i>
4	v	ste Monique
5	s	s. Pie V
6	D	s. Jean P. lat. <b>PQ</b>
7	l	s. Stanislas
8	m	s. Désiré
9	m	s. Antonin
10	j	s. Gordien
11	v	s. Mamert
12	s	s. Achille
13	D	s. Onnésime
14	l	s. Boniface <b>P. L.</b>
15	m	ste Denise
16	m	s. Ubald
17	j	s. Honoré
18	v	s. Venant
19	s	s. Pierre Célestin
20	D	s. Bernard
21	l	<i>Rogations</i> <b>D.Q.</b>
22	m	s. Emile
23	m	s. Didier
24	j	ASCENSION
25	v	s. Grég. VII
26	s	s. Phil. de N.
27	D	s. Hildebert
28	l	s. Germain <b>N. L.</b>
29	m	s. Maximin
30	m	s. Félix
31	j	ste Angèle



Le Printemps commence le 20 mars, l'Été le 21 juin

### JUIN

1	v	s. Pamphile
2	s	ste Emilie
3	D	PENTECOTE
4	l	s. François
5	m	s. Boniface <b>P. Q.</b>
6	m	s. Claude <b>Q. T.</b>
7	j	s. Robert
8	v	s. Médard <b>Q. T.</b>
9	s	ste Pélagie <b>Q.-T.</b>
10	D	TRINITÉ
11	l	s. Barnabé
12	m	s. Guy
13	m	s. A. de Pad. <b>PL</b>
14	j	FETE-DIEU
15	v	s. Modeste
16	s	s. Cyr
17	D	s. François Régis
18	l	s. Florent
19	m	s. Gervais
20	m	s. Silvère <b>D. Q.</b>
21	j	s. Louis de G.
22	v	s. Alban
23	s	s. Félix
24	D	<i>Nat. de S. J. B.</i>
25	l	s. Guillaume
26	m	s. David
27	m	s. Fabien <b>N. L.</b>
28	j	s. Crescent
29	v	ss. Pierre et Paul
30	s	ste Emilien.

L'Automne commence 23 sept. l'Hiver le 22 décembre.

### JUILLET

1	D	s. Martial
2	l	<i>Visit. de la Ste V.</i>
3	m	s. Anatole
4	m	ste Berthe
5	j	ste Zoé <b>P. Q.</b>
6	v	s. Tranquillin
7	s	s. P. Fourier
8	D	s. Dié
9	l	s. Cyrille
10	m	ste Félicité
11	m	s. Gualbert
12	j	s. Norbert <b>P. L.</b>
13	v	s. Eugène
14	s	F. NATIONALE
15	D	s. Henri
16	l	<i>N. D. du M. C.</i>
17	m	s. Alexis
18	m	s. Camille
19	j	s. Vinc. de P. <b>DQ</b>
20	v	ste Marguerite
21	s	s. Victor
22	D	ste M.-Mad.
23	l	s. Apollinaire
24	m	ste Christine
25	m	s. Jacques
26	j	ste Anne <b>N. L.</b>
27	v	ste Nathalie
28	s	s. Samson
29	D	ste Marthe
30	l	s. Abdon
31	m	s. Germain l'Aux.

### AOÛT

1	m	s. Pierre ès-liens.
2	j	s. Alp. L.
3	v	s. Geoffroy <b>P. Q.</b>
4	s	s. Dominique
5	D	s. Abel
6	l	<i>Transf. N.S.</i>
7	m	s. Gaëtan
8	m	s. Severe
9	j	s. Justin
10	v	s. Laurent <b>P. L.</b>
11	s	ste Suzanne
12	D	ste Claire
13	l	s. Hippolyte
14	m	Vigile jeûne
15	m	ASSOMPTION
16	j	s. Roch
17	v	s. Septime <b>D. Q.</b>
18	s	ste Hélène
19	D	s. Flavien
20	l	s. Bernard
21	m	ste Jeanne
22	m	s. Symphorien
23	j	ste Sidonie
24	v	s. Barthélemy
25	s	s. Louis, roi <b>NL</b>
26	D	s. Privat
27	l	s. Césaire
28	m	s. Augustin
29	m	Décol. de s. J.-B.
30	j	s. Fiacre
31	v	s. Aristide

### SEPTEMBRE

1	s	ss. Luc et Gilles
2	D	ss. Just et L. <b>P. Q.</b>
3	l	s. Grégoire
4	m	s. Leu
5	m	s. Victorin
6	j	s. Onésiphore
7	v	s. Cloud
8	s	<i>Nativ. de la S. V.</i>
9	D	s. Omer <b>P. L.</b>
10	l	ste Pulchérie
11	m	s. Hyacinthe
12	m	s. Séraphin
13	j	s. Amé
14	v	<i>Ex. de la S. Croix</i>
15	s	s. Nicodème <b>D. Q.</b>
16	D	ste Edith.
17	l	<i>N.-D des Sept D.</i>
18	m	ste Sophie
19	m	s. Goëry <b>Q. T.</b>
20	j	s. Eustache
21	v	s. Mathieu <b>Q. T.</b>
22	s	s. Maurice <b>Q. T.</b>
23	D	s. Lin <b>N. L.</b>
24	l	s. Andoche
25	m	s. Firmin
26	m	ste Justine
27	v	s. Côme
28	m	s. Wenceslas
29	s	s. Michel
30	D	s. Jérôme

### OCTOBRE

1	l	<i>N.-D. du R.</i> <b>P. Q.</b>
2	m	ss. Anges Gard.
3	m	s. Antonin
4	j	s. Franç. d'A.
5	v	s. Constant
6	s	s. Bruno
7	D	s. Serge
8	l	Maternité <b>P. L.</b>
9	m	s. Denis
10	m	s. Quirin
11	j	s. Paulin
12	v	s. Wilfrid
13	s	s. Edouard
14	D	s. Géraud
15	l	ste Thérèse <b>D. Q.</b>
16	m	s. Léopold
17	m	ste Florentine
18	j	s. Luc
19	v	s. Savinien
20	s	s. Aurélien
21	D	ste Aline
22	l	s. Vallier
23	m	s. Hilarion <b>N. L.</b>
24	m	s. Magloire
25	j	s. Crépin
26	v	s. Evariste
27	s	s. Abraham
28	D	s. Simon
29	l	s. Rodolphe
30	m	Stes Reliques
31	m	Vig. et jeûne <b>P. Q.</b>

### NOVEMBRE

1	j	TOUSSAINT
2	v	<i>Les Trépassés</i>
3	s	s. Hubert
4	D	s. Ch. Bor.
5	l	s. Zacharie
6	m	s. Léonard <b>P. L.</b>
7	m	s. Ernest
8	j	s. Godfroy
9	v	s. Mathurin
10	s	s. Juste
11	D	s. Martin
12	l	DEDICACE
13	m	s. Stanislas
14	m	ste Philom. <b>D. Q.</b>
15	j	ste Eugénie
16	v	s. Edme
17	s	s. Agnan
18	D	s. Eudes
19	l	ste Elisabeth
20	m	s. Edmond
21	m	<i>P. de la Ste Vierge</i>
22	j	ste Cécile <b>N. L.</b>
23	v	s. Clément
24	s	s. Jean de la Cr.
25	D	ste Cather.
26	l	ste Delphine
27	m	s. Vital
28	m	s. Sosthène
29	j	s. Grégoire <b>P. Q.</b>
30	v	s. André

### DÉCEMBRE

1	s	s. Eloi
2	D	AVENT
3	l	s. François Xav.
4	m	ste Barbe
5	m	s. Sabas
6	j	s. Nicolas <b>P. L.</b>
7	v	s. Ambroise
8	s	<i>Immac. Concept.</i>
9	D	ste Léocadie
10	l	ste Julie
11	m	s. Damas
12	m	s. Corentin
13	j	ste Lucie <b>D. Q.</b>
14	v	s. Nicaise
15	s	s. Irénée
16	D	ste Adélaïde
17	l	ste Olympe
18	m	s. Gratin
19	m	s. Timothée <b>Q. T.</b>
20	j	s. Flavien
21	v	s. Thomas <b>Q. T.</b>
22	s	s. Honorat <b>Q. T. N. L.</b>
23	D	Vigile.
24	l	ste Irmine
25	D	NOEL
26	m	s. Etienne
27	j	s. Jean
28	v	SS. <i>Innocents</i>
29	s	ste Eléonore <b>P. Q.</b>
30	D	s. Sabin
31	l	s. Sylvestre

